

Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Préavis 06/2024 - « Requalification du plat de la Croix-Blanche – Demande d'un crédit de construction pour l'aménagement des parcelles RF no 532 et 590 – Première étape»

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Sandy Warth, Marc Veraguth, Marco Caffaro , Michael Crottaz, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid .et votre président rapporteur, a étudié le préavis 06/2024 - « Requalification du plat de la Croix-Blanche – Demande d'un crédit de construction pour l'aménagement des parcelles RF no 532 et 590 – Première étape» lors de sa séance du 9 janvier 2024.

M. Alain Monod, en sa qualité de Municipal des Finances remplaçant, était présent afin de répondre aux questions des commissaires.

Informations de Monsieur le Syndic

Monsieur le Syndic indique que la croix-blanche a déjà été pacifié grâce à la création du sens unique vers le parking. La prochaine étape pour pouvoir supprimer les places de parcs le long de la route est de faire un parking à l'ancien terminus du bus n°5.

Il nous indique également qu'il a reçu des informations complémentaires du canton qui veut que l'on fasse un arrêt de bus bloquant (c'est-à-dire un arrêt qui bloque le trafic lorsque le bus s'arrête.). En outre le canton l'a informé qu'il n'était pas possible de faire du 20 km/h sur cette route, car elle est affecté au trafic général.

Discussion générale

Un commissaire annonce ses intérêts. Il indique qu'il travaille pour le bureau Planair qui a été chargé de l'étude pour les bornes de recharges et qu'il a lui-même participé à cette étude. Il s'abstiendra lors du vote.

Un commissaire demande si on a une idée du coût total avec la phase deux. Il indique également qu'il est déçu que l'on utilise cette place pour faire un parking plutôt qu'un vrai parc.

Il est répondu qu'un montant de 4 millions est prévu au plan des investissements.

Un commissaire trouve que c'est un beau projet, mais que l'on va perdre des places de parc. Il est inquiet qu'il n'y aura pas assez de place de parc.

Il lui est répondu que le parking actuel n'est pas sous-dimensionné et qu'il faudra que les gens fassent un effort pour marcher depuis le terminus..

M. le Syndic indique que l'on est privilégié à Epalinges en matière de place de parc.

Un commissaire indique qu'il est encore difficile de venir en transport public depuis Ballègue et qu'il va manquer malgré tous des places de dépose (maximum 15 minutes), par exemple pour déposer son bulletin de vote.

Un commissaire se demande comment les départs pour les camps scolaires vont être gérés après la création du parking. Il lui est répondu qu'il sera toujours possible d'utiliser cette place de cette manière.

Un commissaire note que l'amortissement est prévu sur 10 ans et non pas 30 ans et il se demande pourquoi. Il lui est répondu qu'il s'agit probablement d'une directive cantonal.

Un commissaire se demande si la petite épicerie Sàrl existe déjà et s'ils pensent pouvoir louer un bâtiment à cet endroit.

Il lui est répondu que la société n'existe pas encore, mais qu'il s'agit d'une demande du porteur de projet.

Un commissaire note que la séance d'information prévu au 22 janvier 2024 (point 7) n'a pas encore eu lieu.

Conclusions :

C'est à l'unanimité moins une abstention que la Commission des Finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le 06/2024 - « Requalification du plat de la Croix-Blanche – Demande d'un crédit de construction pour l'aménagement des parcelles RF no 532 et 590 – Première étape ».

Epalinges, le jeudi 11 janvier 2024

Président rapporteur, Guillaume Graf